

Interop, portail électronique pour les opérations de numéraire

La Banque de France met en place pour la fin 2011 une interface électronique sécurisée avec ses clients pour la gestion des opérations de numéraire. Elle se substituera aux échanges de papier pratiqués actuellement, et ouvrira de nouvelles perspectives à tous les acteurs de la filière.

Les bordereaux sur papier qui servent aujourd'hui à la gestion des opérations de numéraire des établissements de crédit aux guichets de la Banque de France disparaîtront en 2012, remplacés par une interface électronique sécurisée accessible via Internet. Baptisée Interop, cette interface entrera en service, pour les premiers utilisateurs, fin 2011, avant sa généralisation progressive durant le premier semestre de 2012.

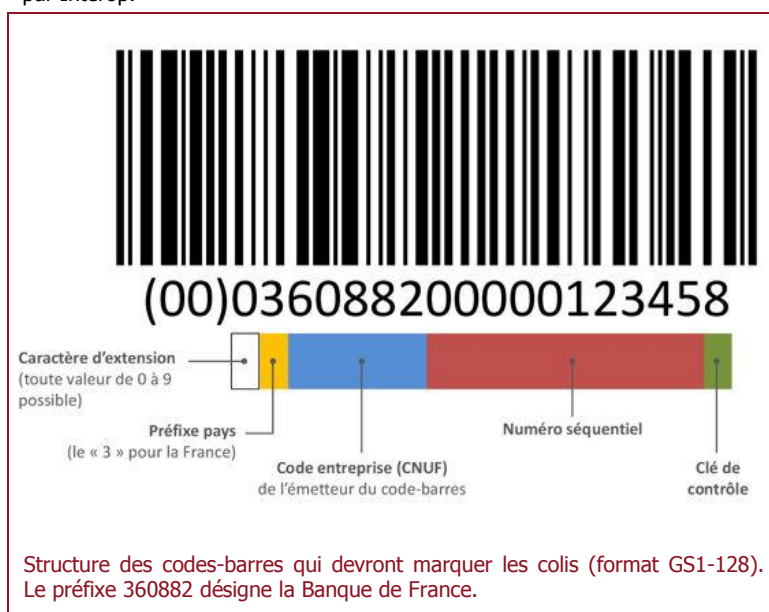
Interop est un portail sécurisé en cours de développement par la Banque de France, qui couvrira dans un premier temps les opérations de versement et de prélèvement « standards », mais dont les services s'enrichiront au fil des versions, pour couvrir à terme l'ensemble des échanges de données propres aux activités fiduciaires entre la Banque de France et ses partenaires de la filière. Selon les choix faits par les établissements, Interop sera accessible :

- en mode « formulaire » ou U2A (pour *user to application*), c'est-à-dire par connexion à un site Internet sécurisé géré par la Banque de France, offrant des écrans de saisie ainsi que la possibilité de consulter le statut des opérations en cours ou le référentiel de données ;
- ou en mode inter-applicatif encore dit A2A (pour *application to application*). Ce dernier choix impliquera bien sûr pour l'établissement concerné le développement d'une solution de raccordement entre son propre système d'information et le portail Interop géré par la Banque de France (une plateforme de test sera accessible à partir de novembre 2011).

Un progrès important dans l'environnement des opérations de numéraire

La mise en œuvre d'Interop constituera un progrès important dans l'environnement des opérations de numéraire aux guichets de la Banque de France, en tirant le meilleur parti de technologies déjà éprouvées dans d'autres domaines. La suppression des saisies manuelles fera disparaître les risques d'erreurs qui y sont attachés et contribuera à une réduction des charges pour les acteurs de la filière. Les établissements de crédit et leurs prestataires bénéficieront d'une meilleure visibilité du dénouement de leurs opérations, grâce aux avis d'opérations électroniques qu'ils recevront en temps réel et qui pourront être directement exploités par leurs systèmes d'informations.

À partir de la version 2 d'Interop (qui devrait entrer en service pour la fin de l'année 2012), les notifications de différences éventuelles seront également transmises par Interop.



Interop renforcera ainsi la traçabilité et la sécurité des opérations, et offrira à chacun des acteurs des possibilités accrues de reporting. Par l'adoption d'un standard de traçabilité logistique commun pour les échanges de colis aux guichets de la Banque de France et la mise en place d'un référentiel partagé par l'ensemble des partenaires de la filière, il élargira leurs possibilités d'échange et leur ouvrira de nouvelles perspectives d'optimisation, notamment en matière de convergence des systèmes d'information.

Enfin, il offrira aux établissements la possibilité d'opérer en mode « transfrontière » auprès d'autres Banques centrales nationales de la zone euro, une des mesures prévues par la feuille de route de l'Eurosystème pour une plus grande convergence des services de caisse offerts par les banques centrales de la zone euro.

Un projet conduit dans le cadre d'une importante concertation de Place

L'avancement du projet Interop est suivi par un groupe de coordination animé depuis novembre 2009 par la Banque de France et réunissant les grands réseaux bancaires et les sociétés de transport de fonds. Ce groupe a déjà validé les spécifications générales et détaillées du projet, ainsi que son calendrier indicatif (documents disponibles auprès de l'équipe projet).

D'ici l'été 2011, il examinera les évolutions induites par Interop dans les procédures opérationnelles aux guichets, les procédures d'administration de la sécurité, les procédures dégradées, les éléments du plan de reprise d'activité, etc. La concertation permettra également de préciser le plan de test et le calendrier de démarrage, en fonction des solutions de raccordement choisies par les établissements et du degré d'avancement de leurs préparatifs.

Ce qui changera dans les modalités de réalisation des opérations

De façon générale, Interop ne modifiera pas les dispositions principales des normes applicables aux opérations de numéraire (normes de conditionnement, horaires de commande, etc.). Il introduira cependant plusieurs évolutions significatives dans les modalités de réalisation des opérations :

- les établissements adresseront leurs commandes au travers d'Interop : plus de télécopie de bordereaux (sauf pendant la période de montée en charge) ;
- les commandes de numéraire seront signées électroniquement. Le contrôle des signatures manuscrites sera donc remplacé par le contrôle automatisé de signatures électroniques, suivant les meilleures technologies en vigueur ;
- les remises devront faire l'objet d'une annonce préalable par voie électronique ;
- les colis versés devront être marqués par des codes-barres qui seront lus au guichet. Il en sera de même pour les colis délivrés par la Banque de France ;
- les avis d'opération sur papier seront remplacés par des messages mis à disposition par voie électronique (il ne s'agit pas des avis d'écriture en compte, qui resteront communiqués selon les modalités actuelles).

L'équipe projet de la Banque de France a constitué un référentiel documentaire et une zone de partage sur un site collaboratif pour l'ensemble des acteurs impliqués sur le projet. Vous pouvez la contacter via l'adresse électronique suivante :

1408-interop-ut@banque-france.fr